



CONSEIL COMMUNAL DU 4 OCTOBRE 2022

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 4 octobre à 20h.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny
DEVILLERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA,
Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Muriel CLAVIR, Philippe
DE RIVE, Jean-François MISSAIRE, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général f.f.

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20h13 et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Dupas, Conseillère, et de Madame Jacob, Directrice générale.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose d'approuver l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour.

2. Communications

2.1 Population indicative de la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers sur la population indicative de la rentrée scolaire 2022-2023.

- Implantation de Fexhe :
 - Maternelle : 53 élèves
 - Primaire : 113 élèves
- Implantation de Voroux :

- Maternelle : 32 élèves
- Primaire : 57 élèves

Monsieur le Bourgmestre demande à Madame Malchair, Échevine de l'Enseignement ce qu'elle pense des chiffres de cette rentrée. Elle répond qu'ils sont bons et qu'ils n'engendrent pas de perte d'emploi.

2.2 Assemblée générale de l'Intercommunale ENODIA de ce 4 octobre 2022

Monsieur le Bourgmestre informe que l'assemblée générale de l'intercommunale ENODIA s'est tenue ce jour à 17h et a délibéré sur les points suivants :

1. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration – exercice 2021
2. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021
3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2021
4. Décharge des administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2021 quant aux comptes consolidés
5. Décharge au Commissaire (Collège formé par RSM Inter-Audit et Lonbienne & Associés) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2021
6. Décharge spéciale aux Administrateurs pour avoir dérogé au cours de l'exercice 2022 à l'article 41 des statuts et à l'article 3.35 du Code des Sociétés et Associations
7. Pouvoirs

2.3 Conseil d'administration de la CILE ouvert au public

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que la CILE tiendra un Conseil d'administration ouvert au public le 13 décembre prochain à la Station de Traitements des eaux à Ans.

2.4 Recours contre l'octroi du permis unique à Liège Airport

Monsieur le Bourgmestre informe également les Conseillers que la Commune a introduit en date du 30 septembre 2022 un recours contre le permis unique de Liège Airport auprès du Gouvernement wallon.

La Commune a insisté sur le fait que l'extension des activités généreraient des nuisances graves à nos concitoyens, notamment en termes de mobilité et de qualité de l'air.

Monsieur le Bourgmestre précise que le BIC paraîtra prochainement et que les citoyens y trouveront une lettre du Ministre wallon des Aéroports, Monsieur Adrien Dolimont, envoyée au Ministre wallon de la Mobilité, Monsieur Philippe Henry.

2.5 Recours de l'Évêché contre la décision de non-approbation du budget 2023 de la Fabrique d'église de Fexhe

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que l'Évêché de Liège a décidé d'introduire un recours auprès de Monsieur le Gouverneur contre la décision du Conseil de ne pas approuver le budget de la Fabrique d'église de Fexhe.

Monsieur le Bourgmestre reconnaît qu'il y a un excès dans la décision du Conseil et que seule une partie du budget de la Fabrique n'aurait pas dû être approuvé.

Monsieur Missaire souligne une mauvaise gestion de la part de la Fabrique d'Église dans la mesure où il aurait pu, voire dû, réaliser une modification budgétaire au moment de la perception du leg, c'est-à-dire en 2021.

3. Assemblée générale extraordinaire de l'AIDE

Monsieur le Bourgmestre communique aux Conseillers que l'AIDE tiendra une assemblée générale extraordinaire le mardi 18 octobre à 18h, à la Station d'épuration de Liège-Oupeye.

L'ordre du jour est fixé comporte un point unique :

- Approbation des documents concernant :
 - le rapport spécial du conseil d'administration sur la modification de l'objet, des buts, de la finalité et des valeurs de modification des statuts en vue de se conformer au code des sociétés et des associations ;
 - la modification des statuts de la SCRL,
 - le règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée générale.

Communication pour information à l'assemblée générale des ROI adoptés par les instances conformément aux dispositions du CDLD :

- Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil d'administration,
- Règlement d'Ordre Intérieur du Bureau exécutif,
- Règlement d'Ordre Intérieur du Comité d'audit,
- Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de rémunération.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les éléments contenus dans les ordres du jour des intercommunales et de voter en ce sens.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'AG extraordinaire de l'AIDE et charge ses délégués de voter en ce sens.

4. Désignation de deux fonctionnaires sanctionneurs

Monsieur le Bourgmestre informe que la Province de Liège a désigné Mesdames Catherine HODY et Céline THYS en qualité de Fonctionnaires sanctionneurs au regard de la Loi Sanctions Administratives Communales pour remplacer Madame Jennypher VERVIER et Monsieur Colin BERTRAND.

Monsieur le Bourgmestre propose de procéder à ces deux désignations.

À l'unanimité, le Conseil désigne Mesdames Catherine HODY et Céline THYS, Fonctionnaires sanctionnatrices.

5. Renouvellement de la démarche Zéro Déchet

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour la présentation de ce point.

Madame Malchair explique qu'il s'agit de poursuivre la démarche Zéro Déchet mise en place dans la Commune depuis plusieurs années maintenant. Elle explique qu'un Comité de Pilotage (CoPil) a été mis en place à l'administration et est composé de mandataires et d'employés communaux.

Madame Malchair termine en stipulant qu'il s'agit aussi de donner de mandat à Intradel pour percevoir les subsides pour mener les actions en 2023.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le renouvellement de la démarche.

À l'unanimité le Conseil approuve le renouvellement de la démarche Zéro Déchet.

6. Convention de gestion des Padel avec le TC Haut-Clocher – Avenant n°1

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il expose ce point.

Monsieur Paterka explique que la Commune a conclu avec le Tennis Club une convention de gestion des Padel qui a été approuvée par le Conseil le 3 mai 2022.

Il s'agit ici de modifier la convention pour que la Commune prenne en charge les frais de réservations de terrain de Padel qui s'élèvent à un montant 0,37€ par transaction.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cet avenant.

À 11 voix 'pour' et 1 voix 'contre' (Xavier JARBINET), le Conseil approuve cet avenant à la Convention.

7. Emprises rue de Jeneffe – Désignation du Comité d'Acquisition

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele, pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que, dans le cadre de la réalisation du PIC 2019-2021, des emprises doivent être réalisées et donc faire l'objet d'une acquisition par la Commune.

Pour réaliser l'estimation et entamer les négociations, il est proposé de faire appel au Comité d'Acquisition. Elle précise enfin que cela concerne l'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur le Bourgmestre propose de désigner le Comité d'Acquisition dans le cadre de ces emprises.

À l'unanimité, le Conseil désigne le Comité d'Acquisition.

8. Compte du CPAS pour l'exercice 2021

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka expose que le résultat budgétaire du CPAS est de 0,00 euros, que ce soit au service ordinaire (fonctionnement courant) et au service extraordinaire (investissements). Le résultat comptable est identique au résultat budgétaire.

Le bilan, reprenant la situation patrimoniale du CPAS, s'établit en équilibre (actif/passif) à 300.185,00 euros. Le compte de résultat (charges/produits) s'établit lui aussi en équilibre à 774.033,07 euros.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les comptes 2021 du CPAS.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte 2021 du CPAS.

9. Compte communal pour l'exercice 2021 – Rapport – Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Dans le cadre de la présentation de ce compte, je voudrais insister, comme chaque année, sur le fait que notre résultat comprend les résultats d'exercices antérieurs cumulés. Le résultat annuel représente plus ou moins 10% de ces chiffres.

Comme chaque année également je laisserai tomber les centaines d'euros dans un souci de simplification.

Mais passons aux chiffres :

À l'ordinaire

Les recettes ordinaires, les droits constatés nets s'élèvent à 5.941.000 €

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 4.225.000 € d'engagements qui ne sont pas imputés en totalité.

Ce qui nous donne un résultat budgétaire de 1.685.000 €.

De ces 5.941.000 € si nous enlevons les imputations de 4.071.600 €, càd ce qui a été payé, nous obtenons un résultat comptable de 1.839.000 €.

La part annuelle de 2021 dans ces résultats est respectivement un bonus de 119.000 € et 271.000 €

À l'extraordinaire

Les recettes s'élèvent à 2.306.000 € et les engagements à 2.093.000€ ; le résultat budgétaire est de 213.000 €

Les imputations sont de 551.000 €, le résultat comptable de 1.755.000 €.

Il est à noter ici aussi que le compte 2021 reprend surtout des recettes et des dépenses engagées lors d'exercices antérieurs.

Monsieur Leblanc demande si le Collège s'est positionné par rapport à la proposition de RESA d'éteindre l'éclairage public du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023.

Monsieur le Bourgmestre demande au Directeur général f.f. de présenter la position du Collège. Monsieur Paermentier explique que le Collège a abordé la question ce jour et a émis un avis favorable conditionné à ce que les éclairages de la Région wallonne aux points sensibles (notamment, les ronds-points) restent éclairés, puisque ces éclairages se trouvent sur un circuit différent de l'éclairage communal. Il est également précisé que l'aspect sécurité a été discuté.

Monsieur Leblanc s'interroge sur l'économie qui serait réalisée si l'éclairage public était éteint.

Monsieur le Bourgmestre répond que l'économie est de l'ordre de 8.000 euros.

Monsieur Leblanc demande si ce montant ne vaut pas le prix de la sécurité des concitoyens.

Monsieur Missaire attire également l'attention que le boîtier d'éclairage de la Rue de la Gare se trouve sur la Commune d'Awans et se demande ce qui se passerait si cette commune décidait d'éteindre son éclairage public. Monsieur Jarbinet indique que ce cas n'est pas isolé.

Monsieur Paermentier rappelle que RESA attend une décision collégiale des communes qu'elle dessert.

Monsieur le Bourgmestre lui demande la position à adopter par la Commune. Monsieur Paermentier répond que c'est au Collège à prendre la décision et non à lui.

Monsieur le Bourgmestre propose de passer au vote pour l'approbation du compte communal pour l'exercice 2021.

À l'unanimité, le Conseil arrête le compte communal pour l'exercice 2021.

10. Révision de la taxe immondices pour l'exercice 2023

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que l'objectif de cette révision est de revenir à un coût-vérité nul car la Commune a trop perçu pour l'exercice 2021.

Pour ce faire, il est proposé de diminuer la taxe forfaitaire pour les ménages de 10€, soit :

- Pour un isolé : 95€
- Pour un ménage constitué de deux personnes : 105€
- Pour un ménage constitué de trois personnes : 115€
- Pour un second résident : pas de changement (soit, 40€)

Madame Devillers expose également que la partie proportionnelle (pour les déchets résiduels) augmentera quant à elle, de la manière suivante :

- 0,20€/kg (au lieu de 0,13€) jusqu'à 100 kg/hab./an
- 0,40€/kg (au lieu de 0,35€) au-delà de 100kg/hab./an

La taxe proportionnelle liée au poids des déchets déposés pour les déchets assimilés augmente aussi et passe à 0,40 €/kg.

À l'unanimité, le Conseil approuve la révision de la taxe immondices pour l'exercice 2023.

11. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 août 2022

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 août 2022.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal du 30 août 2022.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h45.

L'ordre du jour étant apuré, Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h50.

* * *

Pour le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Président,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE